

*"LA CHALOTAIS, Louis-René de Caradeuc de;"*

# Compte rendu des constitutions des Jésuites, Par M. Louis-René de Caradeuc de La Chalotais, Procureur-Général du roi au Parlement de Bretagne, les 1, 3, 4 & 5 Décembre 1761, en exécution de l'Arrêt de la Cour du 17 Août précédent.

Référence : CLL-520

Sans lieu, 1762 In-12 de 288 pp. maroquin rouge, triple filet doré en encadrement sur les plats, fleurons dorés aux angles, dos à nerfs orné de fleurons de caissons dorés, pièce de titre de maroquin vert, filets dorés sur les coupes, roulette intérieure, tranches dorées sur marbrure (reliure de l'époque).

**Commentaire :** "Édition originale de ce réquisitoire breton contre la Compagnie de Jésus. L'antagonisme entre les parlements, défenseurs jaloux et vétilleux du gallicanisme, et les jésuites - considérés comme les suppôts de l'ultramontanisme - date de l'installation même de l'ordre en France, au XVI<sup>e</sup> siècle. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, sur fond de querelle janséniste réactivée par la bulle Unigenitus (1713), le conflit devient plus virulent encore. En 1758, la guerre de Sept ans entraîne la banqueroute des établissements commerciaux des jésuites à la Martinique dirigés par le P. La Valette. Les créanciers de la Compagnie de Jésus entament des poursuites judiciaires devant un tribunal de commerce, mais l'affaire prend rapidement une tournure politique quand les parlements s'en emparent. Après avoir exigé la communication des Constitutions de l'ordre de saint Ignace, les magistrats se livrèrent dès lors à une attaque systématique des fondements mêmes de la Compagnie. Dans ce Compte-rendu présenté devant le Parlement de Bretagne les 1<sup>er</sup>, 3, 4 et 5 décembre 1761 - et qui vient à la suite du discours prononcé par l'abbé Chauvelin devant le Parlement de Paris, en avril de la même année -, La Chalotais (1701-1785) se livre à un implacable réquisitoire. Le procureur général au parlement de Bretagne stigmatise les règles - particulièrement leur obéissance absolue et directe à l'égard du pape - et l'organisation de l'ordre - selon lui ""une institution fanatique"" -, attentatoires à l'autorité des conciles, incompatibles avec la Déclaration des Quatre articles de 1682 et les lois de la monarchie française. La Chalotais reprend les traditionnelles antiennes des antijésuites - la Compagnie délivre un enseignement corrompu, excite troubles et querelles, ne condamne pas la doctrine du régicide -, et se prononce pour la dissolution d'une société jugée irréformable. L'arrêt du Parlement de Bretagne du 23 décembre, pris à la suite du compte-rendu de La Chalotais, anticipant la condamnation finale de la Compagnie de Jésus, lui fait défense de recevoir de nouveaux membres ou novices, de poursuivre ses activités d'enseignement et enjoint à ses étudiants de ""vuidier les collèges de ladite Société"". A la suite de ces multiples attaques des Parlements, Choiseul décide de sacrifier les jésuites : en 1764, Louis XV est contraint d'entériner la suppression de l'ordre dans le royaume. Deux ans plus tard, La Chalotais publia son Essai d'éducation nationale, proposant un système d'enseignement pour se substituer à celui des jésuites qu'il avait contribué à détruire. Peu après, La Chalotais se signala à nouveau en prenant la tête de l'opposition parlementaire de Bretagne. Il se rebellait contre son gouverneur, le duc d'Aiguillon, et contre les ordres du roi. Il fut emprisonné en 1765 puis exilé jusqu'en 1775. Très bel exemplaire en maroquin de l'époque. Mention manuscrite ancienne à l'encre brune au verso de la première feuille de garde : ""Reliure de Derome""."

Année

1762

Prix : **1 750,00 €**

Cet article vous est proposé par :

**Librairie Laurent Coulet**

contact@laurentcoulet.com

Tél. + 33 (0)1 42 89 51 59

166 Boulevard Haussmann

75008 Paris

France

<https://v5.livre-rare-book.net/livres/5472879-CLL-520>